

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 17 mai à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 10 mai 2021

Étaient présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme HARRIBEY Laurence, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAGRAVE Renaud.

Étaient présents en visioconférence : **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. DUDON Alain**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. TULARS Bernard** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **M. BLANC SIMON Jean-Luc** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme NADAU Marie-Françoise, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme MESPLES Olga**, **M. PAIN Cédric**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme NADAU Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. TULARS Bernard, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. BLANC SIMON Jean-Luc, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : Mme NAYACH Laure (excusée), Mme VALIORGUE Magali (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme VEILLARD Carole, M. SARTRE Philippe, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon :

Subvention rénovation GRANDE PASSERELLE MNBA dans le cadre du Plan de Relance National

Pour remplir ses missions d'éducation à l'environnement pour tout public et d'écotourisme, la MNBA dispose d'un équipement ouvert au public depuis 1995. Cet équipement est situé à l'entrée de la Réserve Ornithologique du Teich aux portes d'un espace naturel préservé au cœur du delta de la Leyre labellisé Ramsar.

La Maison de la Nature est adossée à la Réserve Ornithologique du Teich dont elle assure par convention avec la Commune de LE TEICH, propriétaire de la Réserve, la direction, la gestion technique et scientifique ainsi que l'animation.

L'espace accueil à l'entrée du site est commun à la Réserve Ornithologique du Teich et à la Maison de la Nature ; il comprend plus particulièrement un espace commun billetterie/accueil visiteurs et groupes en animations, la « boutique de l'oiseau », une salle d'exposition qui donne sur une grande passerelle intégrée à la Maison de la Nature qui permet d'accéder à l'entrée de la Réserve Ornithologique de LE TEICH et au bâtiment administratif de la MNBA.

Cet espace accueil fait partie intégrante de l'espace naturel de la Réserve ornithologique de LE TEICH et du site dans sa globalité.

Elle représente le premier contact du visiteur avec ce site naturel exceptionnel au cœur de la zone humide protégée.

La réhabilitation de cette grande passerelle d'accueil datant de l'ouverture de la MNBA

en mai 1995 est indispensable à l'accueil du public. Cette passerelle **de 90 mètres** au fil du temps s'est dégradée malgré un entretien très strict et quotidien ; les lattes de bois sont très abimées, les clous sont régulièrement décrochés ainsi que les rambardes de chaque côté du cheminement intérieur et extérieur ; **c'est l'ensemble du platelage et gardes corps qui est à rénover** ; à cela il faut ajouter le préjudice paysager alors même que cette passerelle constitue le premier passage pour le visiteur dans l'entrée du site.

La rénovation de cette grande passerelle a été évaluée par un prestataire spécialisé dans les aménagements dans un espace naturel, particulièrement respectueux du site et capable de réaliser un chantier exemplaire (charte « chantier propre ») ; l'ensemble de la rénovation sera en pin des Landes.

Le coût de cette rénovation qui permettra un meilleur accueil du public est de 26 300,00 euros HT ; si on ajoute l'option antidérapante le coût est porté à 31 180,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Crédits France Relance PNR au titre de l'accueil du public :

DREAL nouvelle Aquitaine	24 944 € (80 %)
PNRLG	6 236 € (20 %)
Coût total	31 180 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** la rénovation de cette grande passerelle avec l'option antidérapante dans le cadre du Plan France Relance.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 18 mai 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

